



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 24 avril 2026
Grefe_0134_Préavis édités_Mun

Préavis no 16/2026

Demande de crédit et approbation du projet : Réfection du sentier du bord de la Sarine, entre le Pont Turrian et la cascade du Ramaclez, à la suite des intempéries de l'automne 2023

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

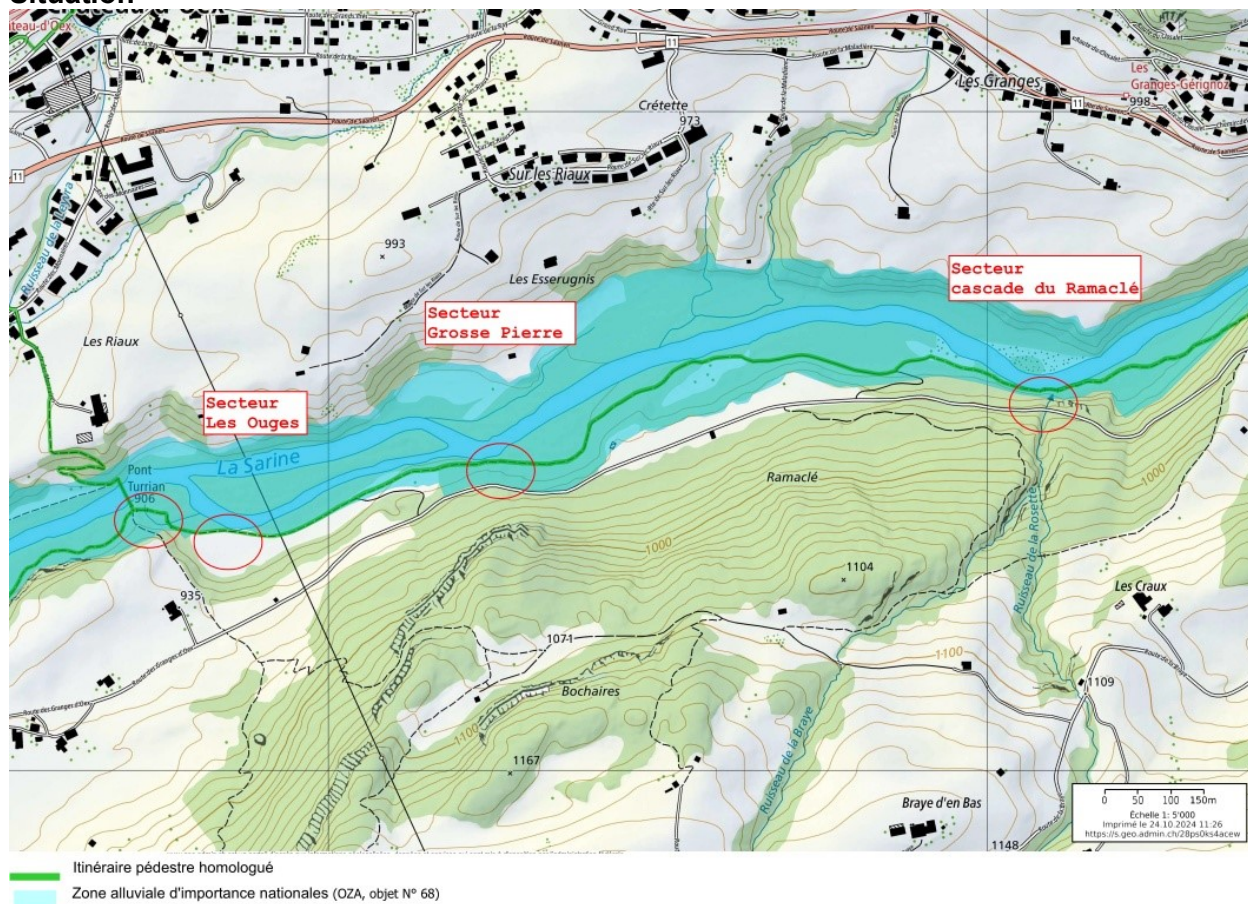
Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'approbation de votre autorité ainsi qu'une demande de crédit pour la réfection du chemin pédestre longeant la Sarine, du Pont Turrian à la cascade du Ramaclez.

PREAMBULE

Lors des intempéries de l'automne 2023, le débit de la Sarine mesuré à Broc était de 430m³/s, représentant la deuxième plus grosse crue jamais enregistrée depuis 1922. Cette crue centennale a provoqué d'importants dégâts sur le sentier situé sur les berges de la Sarine, notamment dans trois secteurs qui sont « la cascade du Ramaclez », « la Grosse Pierre » et « les Ouges ». Les deux premiers secteurs sont restés fermés au public jusqu'à ce jour.

Demande de crédit et approbation du projet : Réfection du sentier du bord de la Sarine, entre le Pont Turrian et la cascade du Ramaclez, à la suite des intempéries de l'automne 2023

Situation



PROCEDURES

Le sentier se situant en zone alluviale d'importance nationale, de nombreuses démarches administratives ont dû être entreprises. La zone alluviale de la Sarine à Château-d'Oex est protégée par l'Ordonnance sur la protection des zones alluviales d'importance nationale et fait l'objet d'un plan partiel d'affectation (PPA) et d'un plan de gestion.

Les chemins inscrits sont au bénéfice d'une servitude de passage publique. Il importe dès lors de corriger l'assiette de cette servitude publique en inscrivant les nouveaux tracés en cohérence avec les travaux à entreprendre. Du fait qu'une mise à l'enquête devait être faite, la Commune a également profité de corriger et mettre à jour les servitudes publiques de ces secteurs. Celles-ci ont été intégrées au projet mis à l'enquête et font partie de l'approbation demandée.

À la suite des intempéries, de multiples démarches ont été entreprises comme déjà présentées lors du Conseil communal du 27 mars 2025. Après les consultations des propriétaires, les réunions de la commission paritaire, les multiples échanges avec les services cantonaux et l'examen préalable obligatoire auprès de la DGMR, le projet a pu être soumis à l'enquête publique du 13 mars au 12 avril 2026 et n'a fait l'objet d'aucune remarque ou opposition.

Pour toute servitude de passage publique, c'est la procédure de projet routier qui doit s'appliquer (Loi sur la routes - LRou). Ceci implique que le projet doit être adopté par le Conseil communal.

L'entier des pièces du dossier d'enquête est à disposition des conseillers sur la page du site internet de la Commune dédiée aux préavis.

Demande de crédit et approbation du projet : Réfection du sentier du bord de la Sarine, entre le Pont Turrian et la cascade du Ramaclez, à la suite des intempéries de l'automne 2023

1. NATURE DES TRAVAUX

Secteur « Cascade du Ramaclez »





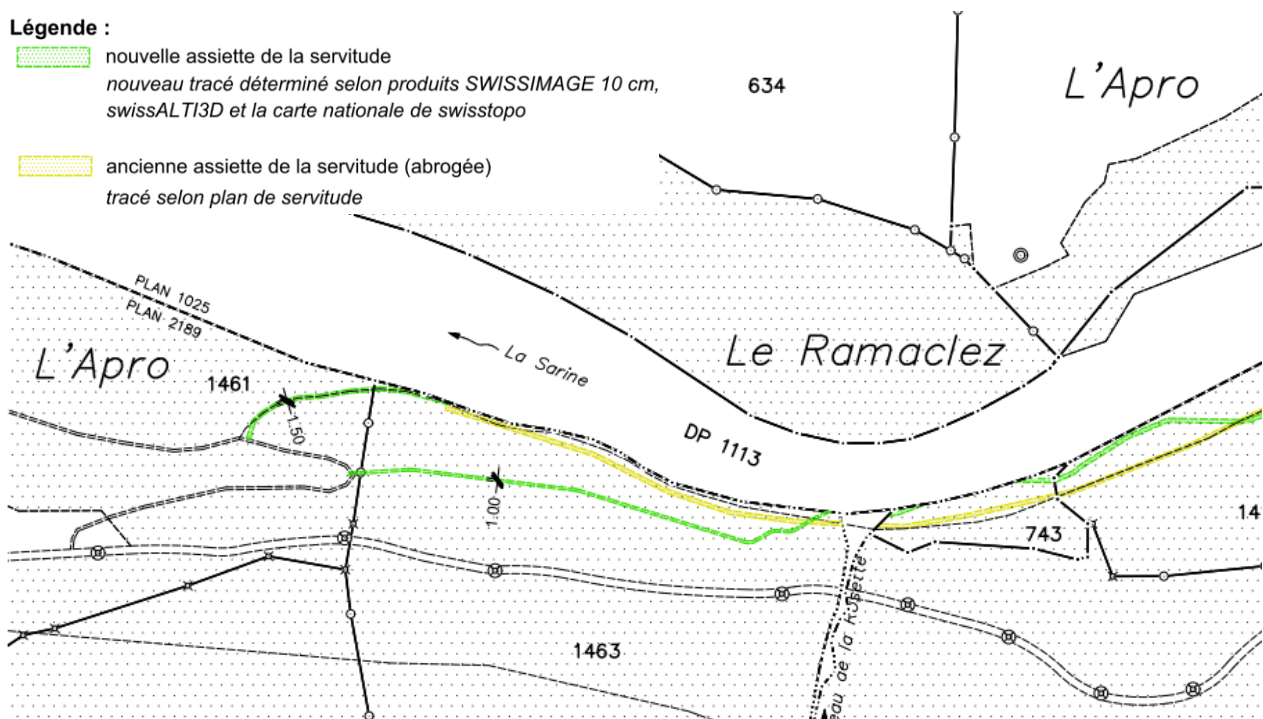
Passerelle démolie pendant la crue

Il est prévu, pour ce secteur, de reconstruire la passerelle à l'identique et de consolider ses culées. Ce renforcement consiste à la pose de blocs d'enrochement de taille importante comme protection pour les prochaines crues et pour assurer la stabilité des culées en place vis-à-vis de l'affouillement (vide sous les fondations). Un nouveau tracé de chemin d'accès est prévu par l'amont sur le tracé préexistant dont une partie avait été créé pour les championnats du monde de VTT de 1997. Aucune entrée en matière n'était possible avec les services cantonaux pour une réhabilitation du sentier en bord de Sarine. Des escaliers seront construits pour permettre d'accéder à la cascade et rejoindre le sentier existant.

Situation du sentier et de la servitude :

Légende :

-  nouvelle assiette de la servitude
nouveau tracé déterminé selon produits SWISSIMAGE 10 cm,
swissALTI3D et la carte nationale de swisstopo
-  ancienne assiette de la servitude (abrogée)
tracé selon plan de servitude



Demande de crédit et approbation du projet : Réfection du sentier du bord de la Sarine, entre le Pont Turrian et la cascade du Ramaclez, à la suite des intempéries de l'automne 2023

Secteur de « la Grosse Pierre »

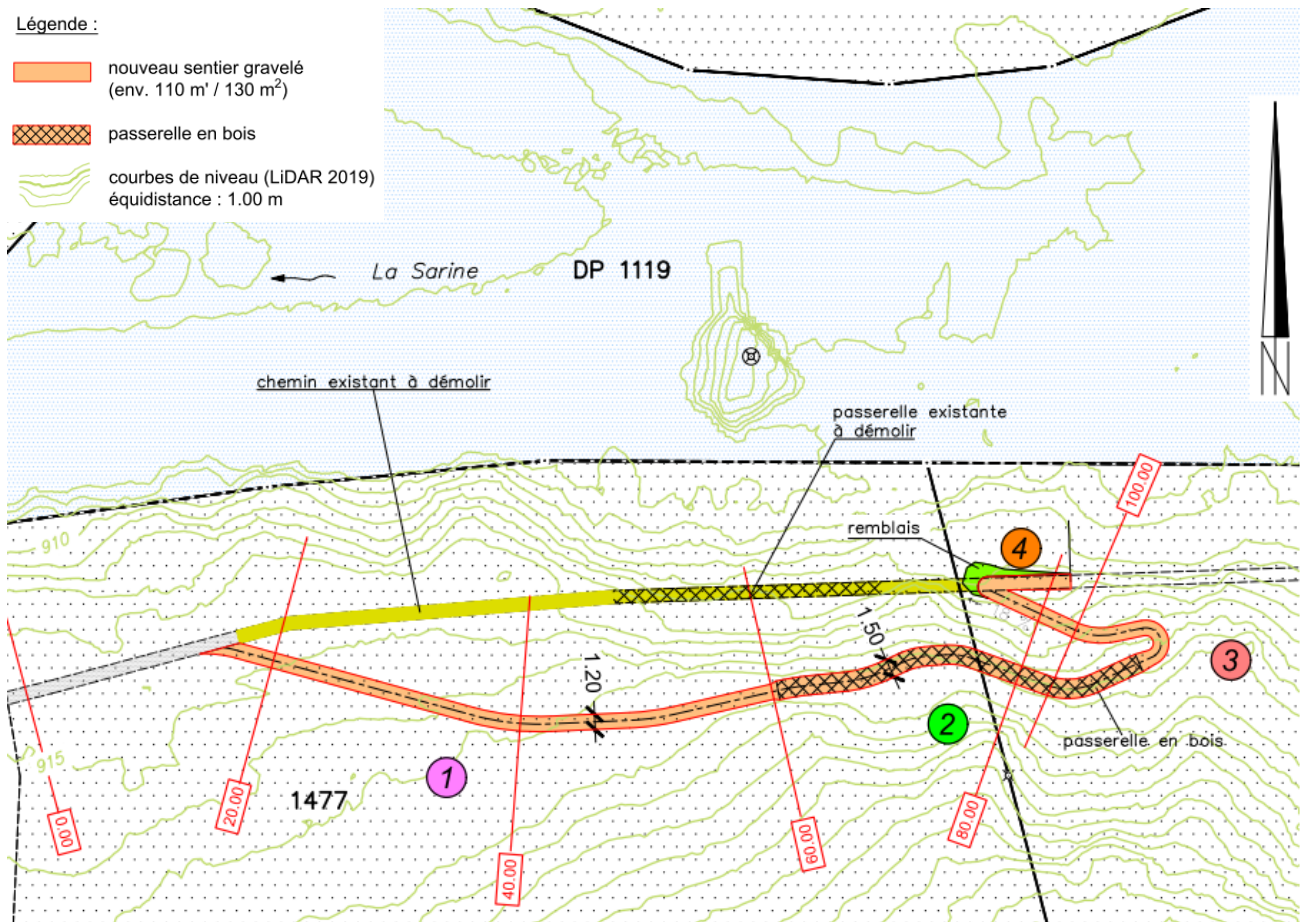


La sécurité de la passerelle existante n'étant plus garantie, des variantes ont été étudiées avec toutes les contraintes connues.

La variante retenue comprend un contournement par le haut du secteur érodé. Un nouveau sentier, en partie sur passerelle, sera créé en amont du sentier existant. Sa déclivité sera toujours compatible avec la problématique liée à l'accessibilité. La pente ne dépassera pas celle rencontrée juste à proximité en direction du Pont-Turrian.

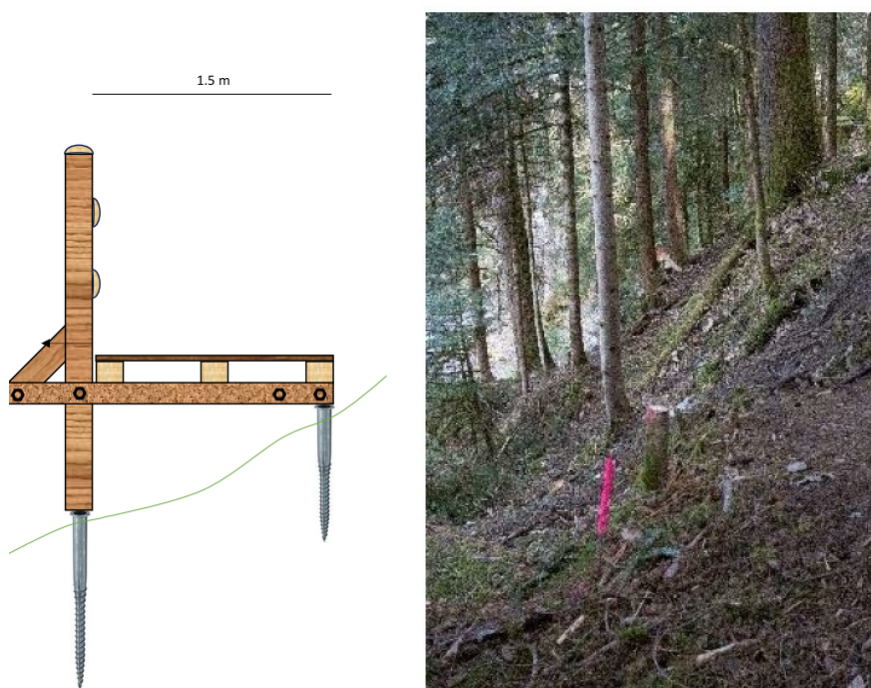
Passerelle existante, aujourd'hui démontée

Situation du sentier et de la servitude :



Demande de crédit et approbation du projet : Réfection du sentier du bord de la Sarine, entre le Pont Turrian et la cascade du Ramaclez, à la suite des intempéries de l'automne 2023

Coupe de principe de la partie passerelle – topographie escarpée pour la création d'un chemin :



Secteur « Les Ouges »

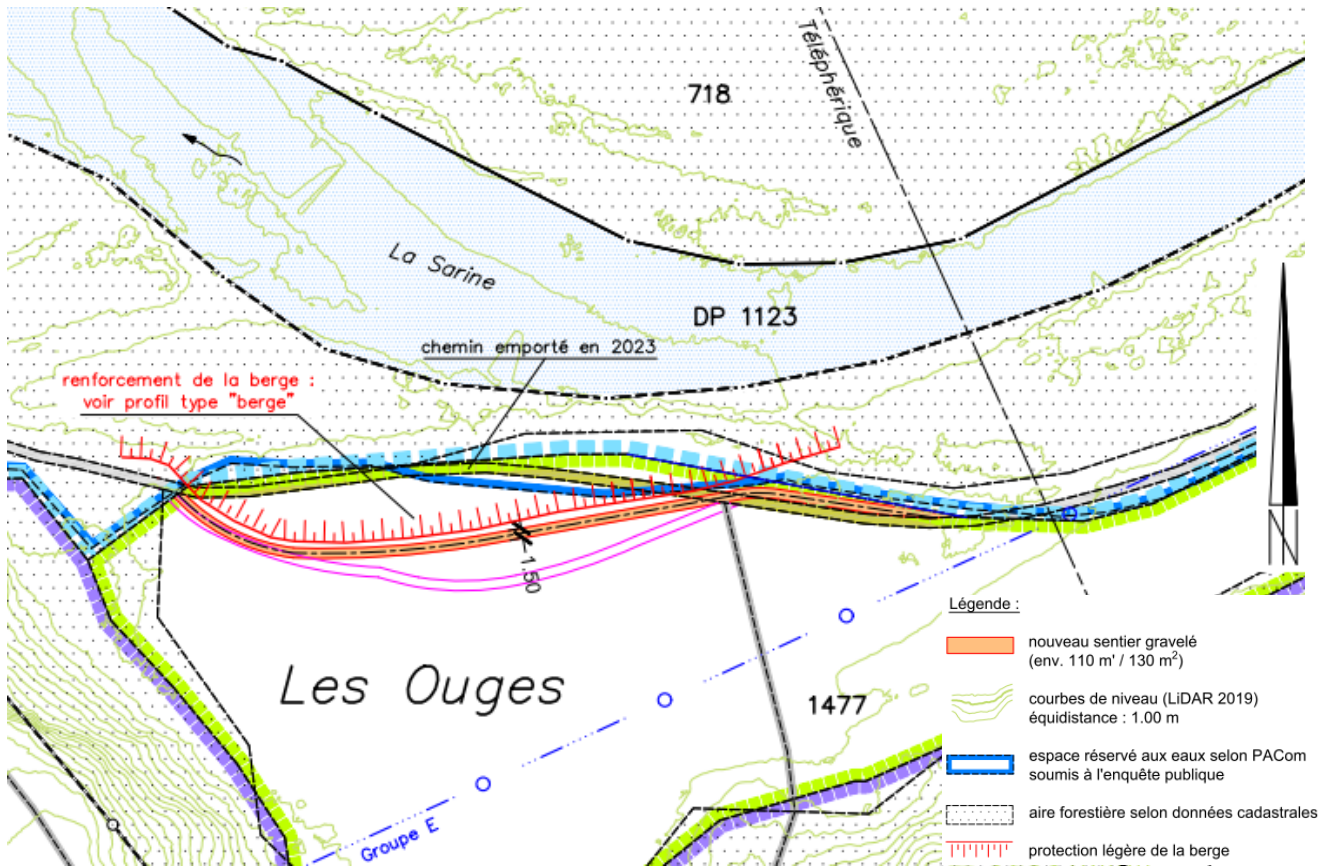


Berge érodée à la suite de la crue

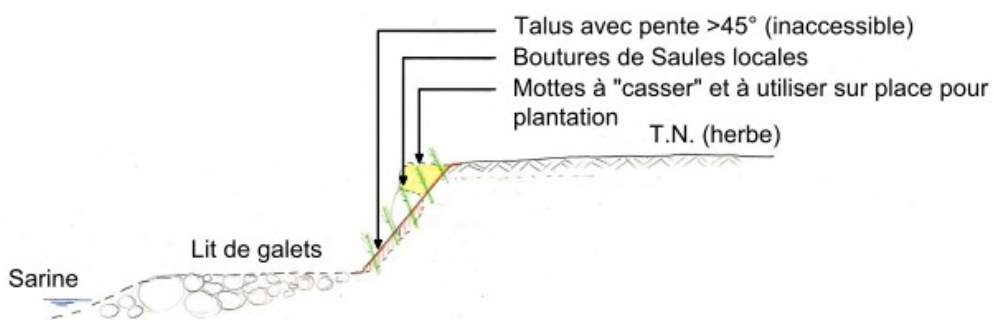
Sur ce secteur, il est simplement prévu de rétablir correctement le sentier le long de la Sarine. Selon les vœux des propriétaires, le sentier se situera en bordure de rive. Aucun travail lourd de protection de la berge n'est malheureusement autorisé dans la zone alluviale. Cependant, nous allons pouvoir intervenir légèrement sur la berge en la talutant et en y replantant des boutures de saules. Ceci permettra de recréer un petit cordon boisé amenant une légère stabilisation de la berge. Cette intervention est naturellement sans garantie pour la prochaine grande crue, toutefois avec un minimum d'investissement, il est donné une chance d'une pérennité accrue de la berge et du sentier.

Demande de crédit et approbation du projet : Réfection du sentier du bord de la Sarine, entre le Pont Turrian et la cascade du Ramaclez, à la suite des intempéries de l'automne 2023

Situation du sentier et de la servitude :



Coupe type de la berge adaptée :



Demande de crédit et approbation du projet : Réfection du sentier du bord de la Sarine, entre le Pont Turrian et la cascade du Ramaclez, à la suite des intempéries de l'automne 2023

2. PLANIFICATION DES TRAVAUX

L'adoption de ce préavis par le Conseil communal permettra à la Municipalité de transmettre le dossier au Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) pour approbation. Dès son retour d'acceptation, que la Municipalité espère rapide, les travaux seront entrepris. La Municipalité planche sur une exécution des travaux dès la fin août 2026.

3. COÛTS DES TRAVAUX

Tableau des coûts		Montants TTC
Frais techniques et administratifs :	<i>Enquête, implantation, environnement...</i>	38 000.00 CHF
Travaux de reconstruction et fournitures :	<i>Passerelles, enrochements, génie civil, génie forestier, démolition...</i>	114 000.00 CHF
Travaux forestiers :	<i>Coupes de bois, évacuation</i>	10 000.00 CHF
Divers et imprévus :	<i>Selon aléas de chantier</i>	17 000.00 CHF
Total TTC :		179 000.00 CHF

Financement ou subventions

Des démarches sont en cours pour trouver des soutiens financiers extérieurs afin d'alléger la partie à charge de la Commune. Cependant, aucun chiffre n'est connu au moment de la rédaction de ce préavis, d'où l'entier du montant demandé aujourd'hui.

CONCLUSIONS

La Municipalité encourage vivement le Conseil communal à adopter le projet en tant que tel et d'accepter son financement.

La population ainsi que tous nos hôtes sont très attachés à notre bord de Sarine et seront ravis de pouvoir bénéficier à nouveau d'un chemin rétabli et remis en état.

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Demande de crédit et approbation du projet : Réfection du sentier du bord de la Sarine, entre le Pont Turrian et la cascade du Ramaclez, à la suite des intempéries de l'automne 2023

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal no 16/2026 du 24 avril 2026;
- oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de l'amortissement du montant de CHF 179'000.00 sur une période de 20 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation

décide

- A) d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du sentier au bord de la Sarine entre le Pont Turrian et la cascade du Ramaclez
- B) d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 179'000.00.00
- C) de financer ce montant** par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire
- D) d'adopter** le projet tel que présenté et soumis à l'enquête publique du 13 mars au 12 avril 2026 (art. 13 al. 3 LRou)

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 29 avril 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :

La Secrétaire :

Pierre François Mottier

Sophie Matthey

Copie pour information :

Mme Nicole Schnegg, municipale.
Service des travaux, constructions et urbanisme.